CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E22172** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2027**

ÉDITÉ LE **02/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/1956
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/04/2003
Capital : 50 400

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 1956B00006

Siret : **781 597 935 00019**
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 0007404

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 447053E1244000/001 524465/32

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 447053E1244000/001 524465/32

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **CHARPENTERIE BOUSSICAULT SAS**

RUE DE LA VENDREE
45130 CHARSONVILLE

Téléphone : 02 38 74 23 12 **Fax :** 02 38 74 25 08
Portable : 06 16 28 10 75

Site Internet : http://www.charpenterie-boussicault.com
E-mail : boussicault.freres@gmail.com

Responsabilité légale :
DANILO THOMAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/09/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	06/09/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	06/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.